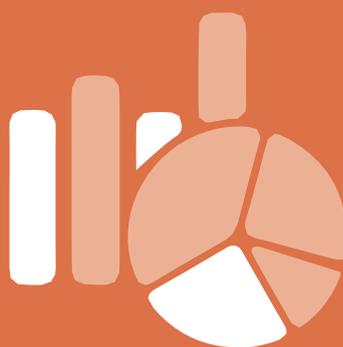


LE GENRE EN AFRIQUE FICHE D'ÉVALUATION



LE GENRE EN AFRIQUE FICHE D'ÉVALUATION



Décembre 2015



African Union
Commission

Table des matières

Acronymes	iv
Remerciements	v
Avant-propos.....	1
I. Contexte.....	2
II. Introduction	4
III. Réalisation d'un développement transformateur équitable: où en est l'Afrique?	8
Figure2: Evaluation par secteur et égalité des sexes dans l'accès à la terre et à la propriété foncière	12
Figure 3:Evaluation par secteur et égalité des sexes dans l'accès au crédit	14
Figure4: Ratio de mortalité maternelle pré et post CARMMA par pays	16
Figure5:Egalité des sexes dans l'éducation en Afrique.....	17
Figure6:Accès à l'eau et à l'assainissement par lieu de résidence en Afrique en 2012	19
IV. Recommandations stratégiques	24
V. Conclusion	26
VI. Quelques références et liens	27
Annexe 1: Liste des indicateurs pour le genre en Afrique	30
Annexe2: Le genre en Afrique, tableau d'évaluation	39
Annex e 3: Détails de l'évaluation pour chaque domaine.....	27

Acronymes

ACG	Centre africain pour le genre
AUC	Commission de l'Union africaine
CARMMA	Campagne d'Accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
CAS	Centre africain des Statistiques
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
DASEUN	Département des Affaires Sociales et Economiques des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IDISA	Indice de développement et des égalités de genre en Afrique
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA	Programme des Nations Unies sur le VIH et le SIDA
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
STEM	Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques
UA	Union africaine
UIP	Union interparlementaire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus d'Immunodéficience humaine

Remerciements

La fiche d'évaluation sur l'égalité de Genre en Afrique est une publication de la Commission de l'Union africaine (CUA) avec l'appui technique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Elle a été préparée avec le soutien technique du Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'UA, et de Dr. Carlos Lopes, Sous-Secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la ECA.

Nous adressons nos remerciements à toute l'équipe de la CEA – Division des Politiques de Développement social – et au Directeur, M. Takyiwaa Manuh; à la Coordinatrice du Centre africain pour le genre, Mme. Thokozile Ruzvidzo; à la Conseillère principale en questions de genre, Mme Ngoné Diop; aux fonctionnaires des affaires sociales, Keiso Matashane-Marite et Caroline Ngonze; aux chercheurs associés Akua Asamoah Debrah et Soazic Elise Wang-Sonne et à l'Assistante administrative, Berhanu Tesfaye. Nous remercions également le chef de la Section Statistique démographique et sociale du Centre africain de la statistique à la CEA, - M. Raj Mitra; ainsi que Mme Fatouma Sissoko et les statisticiens associés Malgorzata Cwiek et Inkyung Choi; les assistants statisticiens Gulilat Tesfaye et Meaza Bekele qui ont contribué à la production de cette fiche d'évaluation.

Nous exprimons en outre notre sincère gratitude à l'équipe de la Commission de l'UA, au Conseiller spécial pour la Stratégie et la Planification auprès de la Présidente de la Commission de l'UA et à l'Ambassadeur Febe Potgeiter-Gqubule chef adjoint de Cabinet du président; à Ms. Leila Ben Ali, Directrice par intérim de la Direction Femmes, Genre et Développement et à Mme Ouriatou Danfakha, fonctionnaire principal, pour leurs précieux commentaires, observations et conseils pendant tout le processus d'élaboration de cette fiche d'évaluation.

Avant-propos

Un examen de la performance économique des pays africains révèle une croissance économique remarquable au cours de la dernière décennie, qui est en moyenne de 5 à 7 pour cent, et se vantant d'avoir 6 des 10 pays aux économies les plus dynamiques du monde. La croissance par rapport à l'offre a été tirée par l'agriculture, les industries extractives, la construction et le secteur des services; tandis que la croissance axée sur la demande a été stimulée par la consommation privée et les investissements dans les infrastructures. Ces perspectives prometteuses devraient se poursuivre en 2015 et 2016 avec une croissance globale du PIB de l'Afrique devant atteindre 4,5 pour cent en 2015 (de 3,9 pour cent en 2014) et 5 pour cent en 2016.

Cette perspective très réjouissante masque des graves inégalités entre les sexes et l'exclusion dans les secteurs clés de cette croissance économique, avec des effets multiplicateurs négatifs sur l'autonomisation socio-économique et politique des femmes. La parité des sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur en Afrique est encore extrêmement bas, avec une présence féminine dans la recherche scientifique qui ne représente que 33 pour cent - le plus faible pourcentage de toutes les régions en développement. Il est inquiétant de constater que si le rythme

actuel des progrès reste le même, il faudra à l'Afrique 81 ans pour réaliser l'égalité des sexes; soit 33 ans après la date butoir fixée par l'Agenda 2063.

Cette situation a amené les chefs d'Etat et des gouvernements africains à proclamer 2015, «Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 ». Pour soutenir le thème de l'année, la Commission de l'Union Africaine (CUA) a décidé d'élaborer cette fiche d'évaluation sur le genre en Afrique. L'objectif de cette fiche est de mesurer les progrès réalisés au niveau national sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans les sept secteurs clés (la santé, l'emploi, les entreprises, l'accès au crédit, l'accès à la terre, les femmes dans la politique et la prise de décision, l'enseignement secondaire et supérieur). La Fiche vise également à promouvoir la collecte, l'analyse, le stockage et la diffusion de données basées sur le genre pour appuyer les analyses sexospécifiques des politiques et programmes dans le cadre de la Révolution de l'information en cours en Afrique.

La CUA nourrit l'espoir que cette fiche stimulera la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie – d'ici 2030 - comme prévu dans l'Objectif 17 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

I. Contexte

L'Afrique a enregistré des progrès remarquables dans la mise en œuvre des engagements pris aux niveaux mondial et régional en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été reconnues comme étant des objectifs prioritaires dans les nouveaux discours et scénarii de transformation structurelle et de développement durable de l'Afrique. Investir dans ces objectifs est également reconnu comme étant un moyen rentable d'atteindre une croissance inclusive et diversifiée, ainsi que le développement durable du continent. En outre, les chefs d'État et de gouvernement africains ont récemment proclamé 2015, « Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 ». Dans le même temps, ils ont adopté l'Agenda 2063, un cadre de développement qui vise à réaliser un continent qui est « intégré, pacifique, prospère, axé sur les personnes et représentant une force dynamique sur la scène internationale ».

Ces cadres de travail régionaux de haut niveau offrent de plus grandes possibilités pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre des engagements concernant l'égalité des sexes. Dans le contexte mondial, deux principaux processus politiques favorables ont eu lieu, à savoir la révision des 20 ans de mise en œuvre de la Déclaration de Beijing et de la Plateforme pour l'action, plus communément appelé Révision de Beijing+20, qui a été entrepris en 2014 et l'élaboration de l'Agenda de développement post-2015. Il

est à noter que les deux documents appellent à une plus grande action vers un changement transformationnel dans la vie des femmes et des filles.

Dans l'ensemble, les perspectives économiques de l'Afrique sont prometteuses. La performance économique du continent a été forte au cours de la dernière décennie, avec des taux de croissance moyens de 5 à 7 pour cent. Par ailleurs, 6 des 10 pays ayant une économie des plus dynamiques dans le monde sont en Afrique (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2015). Alors que la croissance par rapport à l'offre a été soutenue par l'agriculture, les industries extractives, la construction et les services, la croissance par rapport à la demande est soutenue par la consommation privée et par les investissements d'infrastructures à forte intensité capitaliste.¹ Ces perspectives favorables devraient se poursuivre jusqu'en 2016, avec une croissance globale du produit intérieur estimée de 3,9 pour cent en 2014 à 4,5 pour cent d'ici la fin de 2015. Malgré ces progrès, une inégalité marquée persiste sur le continent quant aux revenus et à la distribution de la richesse, avec un coefficient de Gini estimé à 43.9²

¹ Voir sur le site

<http://www.africaneconomicoutlook.org/en/outlook/forecast>

² See http://www.africaneconomicoutlook.org/ileadmin/uploads/aeo/2015/PDF_Chapters/04_Chapter4_AEO2015_EN.pdf.

Les femmes et les jeunes, en particulier, sont ceux qui souffrent le plus de l'inégalité entre les sexes et de la marginalisation sur le continent. Il importe de noter que les six autres Aspirations de l'Agenda 2063 ne peuvent pas être réalisées à moins de réaliser l'autonomisation des femmes et des jeunes prévue dans l'Aspiration 6; en mettant en place des mécanismes et des indicateurs sensibles au genre et de responsabilisation afin que les dirigeants africains honorent les promesses qu'ils ont faites.

Le présent rapport se veut un aperçu analytique des résultats des indicateurs choisis pour mesurer les progrès entre les femmes et les hommes, pour établir une

secteurs considérés pour la notation et la méthodologie; section 3 présente les principales conclusions de l'évaluation, avec une analyse des progrès et des réalisations accomplis par les pays africains dans la lutte contre les inégalités entre les sexes; et enfin la section 4 propose des mesures et actions politiques qui s'imposent pour inverser les tendances de l'inégalité et les moyens d'accélérer un grand changement dans la vie des femmes et des filles en Afrique.

¹ <http://www.africaneconomicoutlook.org/en/outlook/forecast/>

² See

http://www.africaneconomicoutlook.org/ileadmin/uploads/aeo/2015/PDF_Chapters/04_Chapter4_AEO2015_EN.pdf.

Les 7 aspirations de l'Agenda 2063

- Réaliser une croissance et un développement équitables axés sur les populations
- Eradiquer la pauvreté
- Développer le capital humain, les biens sociaux, les infrastructures et les biens publics
- Instaurer une paix et sécurité durable
- Mettre en place un développement effectif et fort dans les Etats
- Promouvoir des institutions participatives et fiables
- Autonomiser les femmes et les jeunes pour réaliser le rêve africain

fiche d'évaluation pour les pays africains.

Il aborde également les questions de politiques cruciales et formule des recommandations stratégiques pour soutenir les États membres dans leurs efforts visant à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Section 1 donne le contexte de la fiche d'évaluation; la Section 2 traite des

II. Introduction

Vu l'accroissement des inégalités entre les hommes et les femmes dans certains secteurs de développement en Afrique, une fiche d'évaluation a été conçue sur le genre. Cette fiche est un outil simple, rapide et convivial que les États membres peuvent utiliser pour mesurer leurs performances par rapport aux engagements clés qu'ils ont ratifiés sur l'égalité entre les sexes.

A. Objectifs de la fiche d'évaluation

En élaborant cette fiche d'évaluation, la Commission de l'Union Africaine vise à atteindre les objectifs suivants:

- Aider les États membres à accélérer la mise en œuvre de leurs engagements en Afrique tels qu'ils sont énoncés dans l'Agenda 2063 et d'autres engagements;
- Fournir aux États membres un instrument facile et rapide à utiliser pour évaluer leurs progrès dans la réalisation d'une croissance équitable et d'un développement transformateur;
- Prendre des mesures et des actions globales pour un changement transformationnel dans la vie des femmes et des filles.

La fiche d'évaluation est renseignée par l'indicateur phare de la Commission Economique pour l'Afrique, l'Indice africain de développement et de genre, qui permet de mesurer en profondeur les anomalies

dans le statut des femmes et des hommes en Afrique, et d'évaluer les progrès réalisés par les gouvernements dans la mise en œuvre des politiques de genre (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2011). La fiche d'évaluation vise à compléter l'indice comme un outil d'évaluation plus simple et plus rapide étoffé par l'Agenda 2063 et d'autres cadres régionaux tels que la Déclaration solennelle de l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, l'Acte constitutif de l'Union africaine et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

B. Quelques secteurs

La fiche d'évaluation met l'accent sur les secteurs clés qui ont des effets multiples et intergénérationnels positifs sur la vie des femmes et des filles, à savoir la santé; l'éducation; la politique et la prise de décision; l'accès à la terre et à la propriété foncière; l'accès au crédit (ressources et services financiers); les entreprises et l'emploi. Non seulement ces secteurs se renforcent mutuellement en termes de réalisation d'un développement intégral et durable pour l'Afrique, mais aussi en termes d'égalité des sexes dans ces secteurs, ce qui produit des résultats positifs qui se répercutent sur l'ensemble de l'économie africaine.

Certains secteurs abordés dans la fiche d'évaluation



Ces secteurs clés sont en outre regroupés sous trois thèmes principaux du développement: l'autonomisation économique (emploi, affaires, accès à la terre et accès au crédit); l'autonomisation sociale (éducation et santé); et l'autonomisation politique (des femmes au parlement et à des postes ministériels). Les grappes sont liés entre eux, de telle sorte que les progrès réalisés dans l'un est souvent étroitement associée à des progrès dans un autre.

C. Méthodologie

La fiche d'évaluation sur le genre en Afrique est composée de 7 secteurs avec une moyenne de 3 sous-thèmes par secteur et un total de 23 indicateurs. Des données provenant de sources internationales ont été utilisées pour assurer la pertinence et la comparaison entre les pays. Pour chaque indicateur, les dernières données disponibles pour chaque pays ont été utilisées. Par conséquent, l'année de données pour chaque indicateur peut varier d'un pays à l'autre. Quelques exceptions à cette règle sont indiquées dans la description détaillée de tous les indicateurs. Une liste complète des indicateurs avec les sources et les définitions, ainsi que les années des données utilisées pour chaque indicateur, figure à l'annexe 1.

D. Notation

Pour chaque indicateur la notation est faite en prenant le ratio femme/homme des valeurs de l'indicateur, en le multipliant par 10 et en l'arrondissant au nombre entier le plus proche. La notation du secteur est calculée comme une moyenne arithmétique non pondérée des scores des indicateurs à partir d'un secteur donné. Si pour un pays les données manquent pour un indicateur dans un secteur, le score moyen du secteur pour ce pays ne se calcule pas. Un score 0 représente le plus haut niveau d'inégalité, alors que 10 représente la parité parfaite. Cependant, le score n'a pas été plafonné à 10, afin de mettre en évidence les cas où les femmes peuvent avoir surpassé les hommes dans un secteur particulier.

E. Limites

La méthode de notation utilisée indique uniquement les performances des femmes par rapport aux hommes, quels que soient leurs niveaux de rendement.

Par exemple, dans un pays où le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur pour les femmes et les hommes est seulement de 29 pour cent et 30 pour cent respectivement, la méthode de notation se traduira par un score de 10. Ainsi, ce pays sera dit avoir atteint la parité dans l'enseignement supérieur. Un autre pays avec des niveaux beaucoup plus élevés de scolarisation, par exemple, de 80 pour cent pour les filles et 90 pour cent pour les garçons, soit une parité de 9, peut être considéré comme étant moins performant par rapport au premier pays. Par conséquent, la prudence est recommandée dans l'élaboration des conclusions fondées uniquement sur les scores, surtout lorsqu'il existe de grandes variations dans les niveaux de réalisations de développement entre les pays.

Ainsi, la méthode adoptée pour traiter les données manquantes a pour conséquence le fait que de nombreux scores du secteur ne pouvaient pas être calculés, ce qui limite la possibilité de comparaisons entre pays dans ce secteur. Toutefois, le but de la fiche d'évaluation n'est pas de classer les pays, mais plutôt d'introduire un mécanisme de surveillance et de responsabilisation, qui donne une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans chaque pays et qui met en évidence le fait que la disponibilité des données est une condition préalable à la prise de décisions fondées sur des données fiables. Le calcul des scores en

omettant les valeurs manquantes équivaut à les remplacer par la moyenne des scores des indicateurs disponibles pour un secteur donné, ce qui pourrait induire en erreur. Enfin, il convient de rappeler que, pour chaque pays, les données de chaque indicateur peuvent provenir de différentes années, par conséquent le score du secteur ne peut être entièrement associé à une période précise. C'est pour cette même raison qu'il est souhaitable de comparer les résultats des pays avec précaution.

III. Réalisation d'un développement transformateur équitable: où en est l'Afrique?

Le développement transformateur est un processus de responsabilisation et d'autonomie, ce qui implique que le développement ne peut être transformateur ou durable que s'il est équitable. En effet, il existe plusieurs études et preuves qui confirment l'existence de ce lien en Afrique (voir Sen 1999; Nations Unies 2012; Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique, 2015). Les conclusions de la Fiche d'évaluation sont la preuve des progrès importants réalisés par les pays africains au cours des dernières décennies dans certains secteurs. Cependant, il existe des différences entre les pays en raison des différents niveaux de développement atteints par les pays. En outre, le rythme et la voie suivie dans le progrès ne sont pas suffisants pour accélérer la marche vers l'égalité des sexes, comme les chiffres l'indiquent dans cette section.

A. Principaux résultats dans le pôle de l'autonomisation économique

Le pôle de l'autonomisation économique comprend quatre secteurs - l'emploi, les entreprises, l'accès à la terre et l'accès au crédit - qui sont tous d'une importance capitale pour que les femmes aient une part équitable à la croissance économique remarquable de l'Afrique. Malgré la forte performance économique enregistrée par le continent au cours de la dernière décennie, la situation économique de la plupart des femmes n'a pas véritablement changé. En effet, les femmes n'ont pas encore bénéficié pleinement de la croissance économique de l'Afrique. Les obstacles d'ordre structurel entravent la participation des femmes aux activités économiques avec

un taux de représentation faible, tels que les secteurs industriels (les industries extractives aux niveaux artisanales et à petite échelle) et l'agro-industrie. Bien que les femmes soient des acteurs clés dans les économies africaines, elles restent surreprésentées dans le secteur informel qui se caractérise par de faibles revenus et des conditions de travail difficiles.

i. Emploi

En se basant sur l'emploi du secteur non agricole et sur le taux de participation de la population active comme deux principaux indicateurs pour déterminer

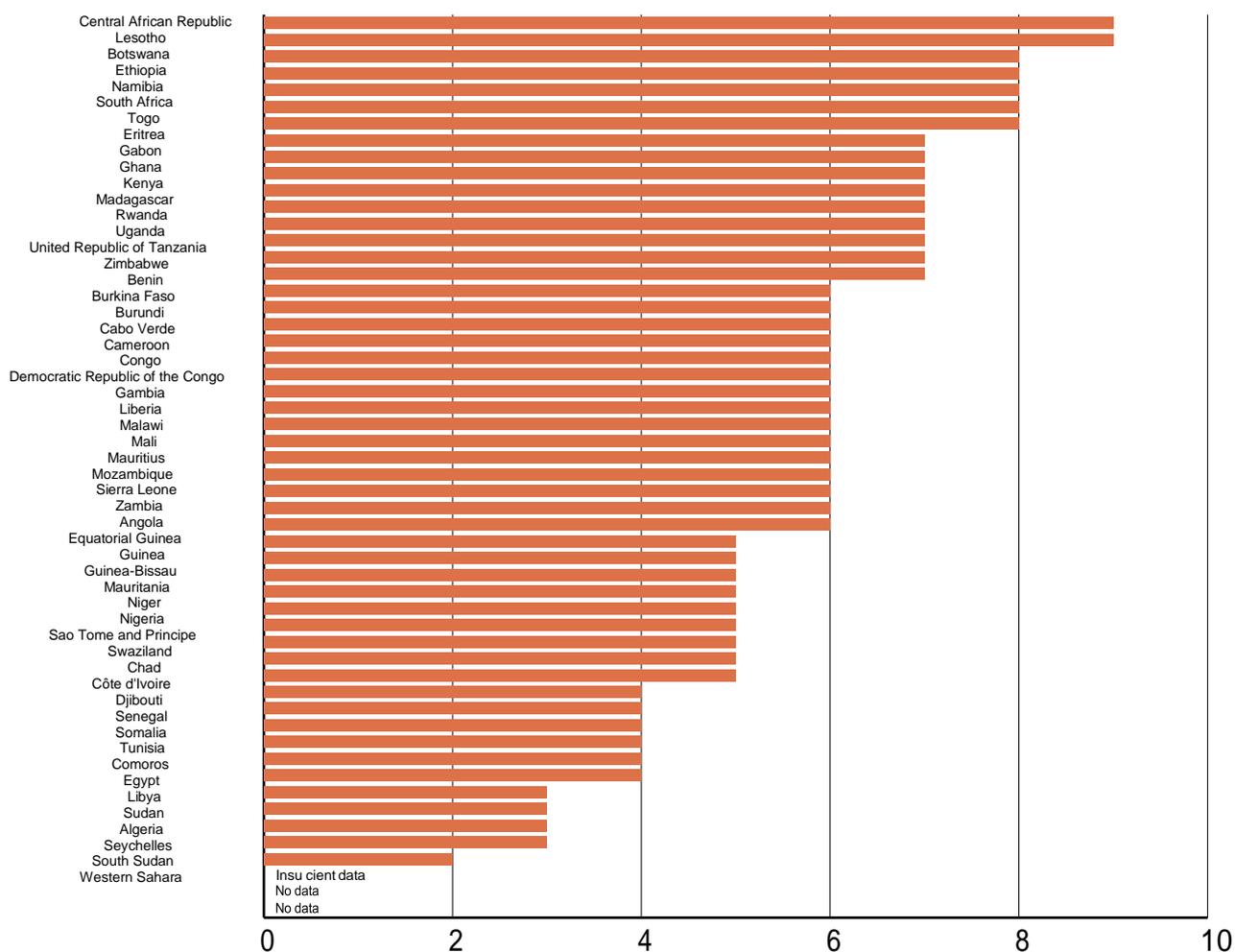
les niveaux d'égalité entre les sexes dans ce secteur, on constate que les femmes africaines sont l'épine dorsale de l'économie africaine et demeurent les acteurs clés dans nombre de secteurs économiques importants, en particulier le secteur agricole où les femmes représentent plus de 70 pour cent de la population active (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2011). Toutefois, elles ont tendance à être plus nombreuses en bas de l'échelle dans ces secteurs, travaillant dans des conditions difficiles avec de très faibles revenus.

La figure 1 montre que, si aucun pays n'a atteint la parité parfaite, 7 n'en sont pas loin avec un score de 8 et 33 autres ont atteint au moins la parité moyenne. Il est important de noter que les résultats peuvent être trompeurs, car la plupart de ces emplois sont dans le secteur informel. Lorsque la participation de la population active (pour laquelle la plupart des pays africains ont dépassé la parité) est disproportionnée par rapport à l'emploi dans le secteur non-agricole, les résultats montrent une nette inégalité de l'emploi chez les femmes. À cet égard, l'analyse de la part des femmes dans le secteur non agricole révèle que seuls deux pays, les Seychelles et le Lesotho, ont obtenu un score de 10 ou plus (voir annexe 3).

ii. Secteur des entreprises

Dans le secteur des entreprises, la participation des femmes a été déterminée à l'aide de deux indicateurs: les femmes et les hommes dans les postes de haut niveau au sein des entreprises et le pourcentage d'entreprises appartenant aux femmes. Aucun pays n'a encore atteint l'égalité des sexes dans les postes de haut niveau. En effet, la plupart des pays sont loin d'atteindre la parité hommes-femmes, avec seulement 4 pays sur les 37, pour lesquels les données sont disponibles, ils ont réalisés une parité moyenne de 5 (Bénin, Libéria, Madagascar et Namibie, voir annexe 3). L'image est plus positive pour le deuxième indicateur (pourcentage d'entreprises appartenant à une femme). Les résultats de cet indicateur révèlent un score médian de 4, avec 16 pays au-dessus de la parité moyenne de 5, dont 7 pays (Angola, Botswana, République Centrafricaine, Côte d'Ivoire, Libéria, Mali et Zimbabwe) ont un score supérieur à 10, ce qui signifie que plus de 50 pour cent des entreprises appartiennent aux femmes (dans ce contexte, le terme « entreprises » inclut également les entreprises informelles – voir Annexe 3).

Figure 1: Evaluation par secteur et égalité entre les sexes dans l'emploi



Source: information compilée par l'auteur

Sur les 37 pays pour lesquels des données sont disponibles pour calculer un score global pour le secteur des entreprises, 4 pays (Bénin, République Centrafricaine, Madagascar et Kenya) ont des scores supérieurs à la moyenne de 6,4 ; d'autres ont des scores de 7, tandis que deux - Liberia et Mali - sont en tête avec des scores de 8, ce qui indique qu'ils sont proches de la parité (voir annexe 3). Cependant, la majorité des pays africains sont encore loin de la parité, ce qui appelle à une action urgente pour réaliser l'autonomisation économique des femmes dans ce secteur.

En effet, promouvoir la participation égale

des femmes dans les échelons supérieurs de la gestion est la clé pour influencer des changements positifs. Elle pourrait également entraîner des retombées économiques positives pour les entreprises en Afrique: des études suggèrent que les entreprises fonctionnent mieux lorsque les femmes sont fortement représentées aux niveaux supérieurs (McKinsey & Compagnie, 2007).

iii. Accès à la terre

La terre est une source importante de moyens de subsistance et un facteur déterminant pour l'autonomisation

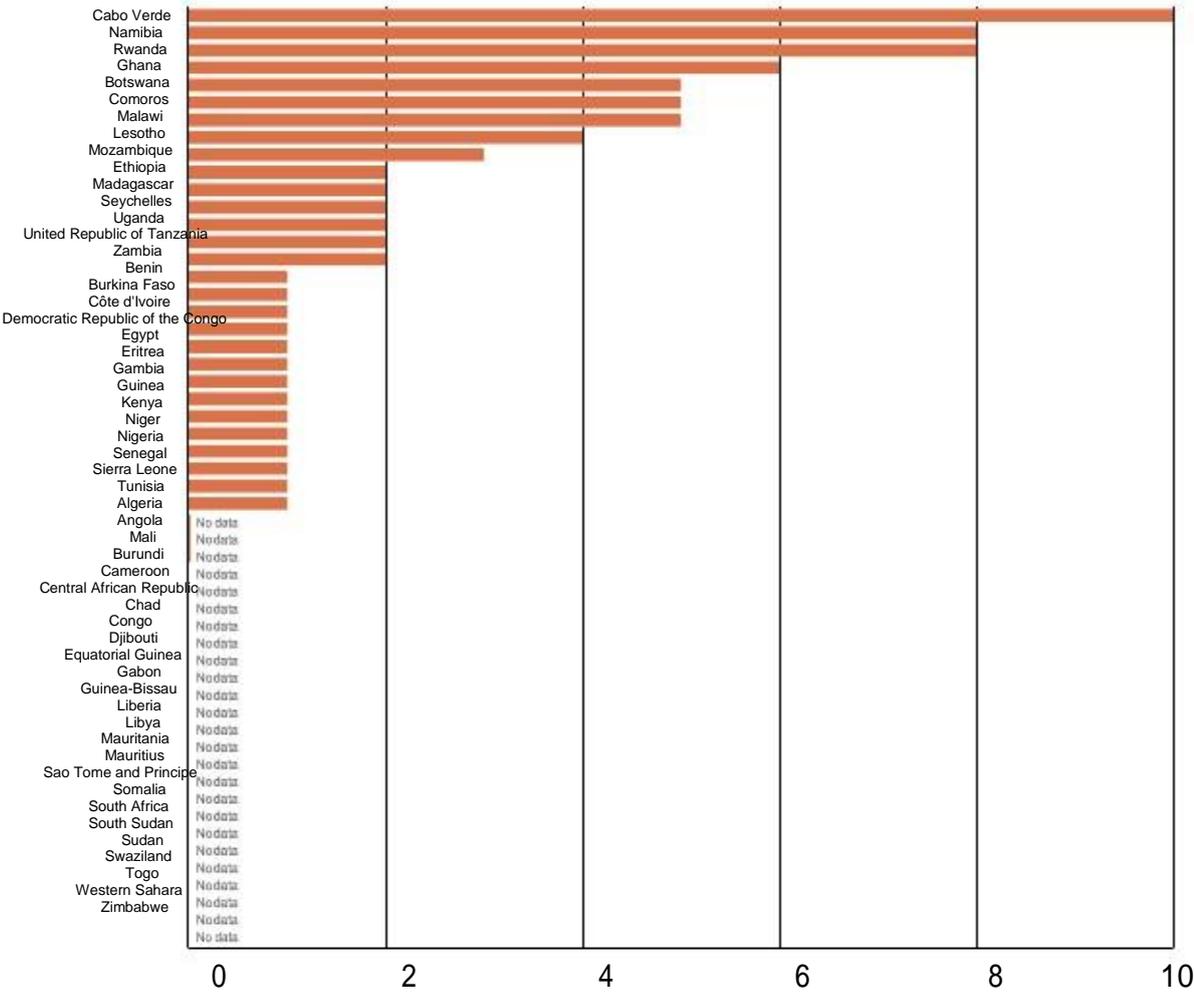
économique des femmes, en particulier pour les femmes agricultrices et petites exploitantes. Cependant, la disponibilité de données sur cette question cruciale de l'autonomisation des femmes reste un défi. Cinq approximations différentes ont été utilisées pour évaluer l'accès à la terre dans l'analyse de la fiche d'évaluation. Il s'agit d'exploitations agricoles, de propriétés sans titres, de la propriété foncière, de cadres législatifs qui soutiennent et prônent le droit de propriété des femmes, ainsi que l'accès et le contrôle des terres dans les zones urbaines et rurales.

Dans nombre de pays africains, les normes sociales et culturelles déterminent les deux principaux moyens par lesquels les femmes ont accès à la terre. Ces moyens sont l'héritage et le mariage, avec de graves obstacles pour l'autonomisation économique des femmes. L'inégalité des sexes dans l'accès à la terre et à la propriété foncière est très répandue et persistante. Sur les 33 pays pour lesquels des données sont disponibles, seul le Cap Vert a atteint la parité parfaite. La Namibie et le Rwanda

suivent de près avec un score de parité de 8. Seuls 4 autres pays (Botswana, Ghana, Comores et Malawi) ont atteint la parité moyenne de 5 (voir la figure 2).

Cette conclusion se rapporte à au moins deux questions stratégiques cruciales qui ont des implications politiques. La première est l'écart entre le caractère exhaustif des cadres stratégiques et leur mise en œuvre. Par exemple, l'accès à la terre et à la propriété foncière est un droit humain fondamental dont beaucoup de femmes ne jouissent pas en Afrique, en dépit du fait qu'elles sont l'épine dorsale de l'agriculture dans de nombreuses économies rurales. Par conséquent, elles ne sont pas en mesure d'utiliser la terre comme garantie pour accéder au financement dont elles ont besoin pour intensifier leurs activités et accroître la productivité. La deuxième question stratégique est le manque de données sensibles au genre sur l'accès à la terre et à la propriété foncière. De nombreux pays ne disposent pas d'informations pour les indicateurs fonciers clés. Pour répondre à ce défi, une combinaison de sources et de données indirectes a été utilisée pour calculer l'accès des femmes à la terre et à la propriété foncière. Pour les scores et les performances réels des pays, voir annexe 2.

Figure 2: Evaluation par secteur et égalité des sexes dans l'accès à la terre et à la propriété foncière



Source: information compilée par l'auteur

iv. Accès au crédit

Pour mesurer la parité femmes-hommes dans l'accès au crédit, l'étude a utilisé deux indicateurs - avoir un compte auprès d'une institution financière et l'emprunt à une institution financière. Dans l'ensemble, l'Afrique a fait des progrès en ce qui concerne l'accès des femmes au crédit, avec un nombre important de femmes qui empruntent auprès d'une institution financière (voir figure 4). Toutefois, les progrès sont lents, car seulement 8 des 43 pays, pour lesquels des données étaient disponibles, ont réalisé l'égalité d'accès pour les femmes et les hommes ou un accès plus facile pour les femmes aux de crédits.

La figure 3 montre que, dans un certain nombre de pays africains, une proportion accrue des femmes ont généralement accès au crédit. La République Centrafricaine a dépassé la parité, tandis que le Ghana et l'Afrique du Sud ont atteint la parité parfaite. 10 autres pays (Botswana, Burundi, Ethiopie, Gabon,

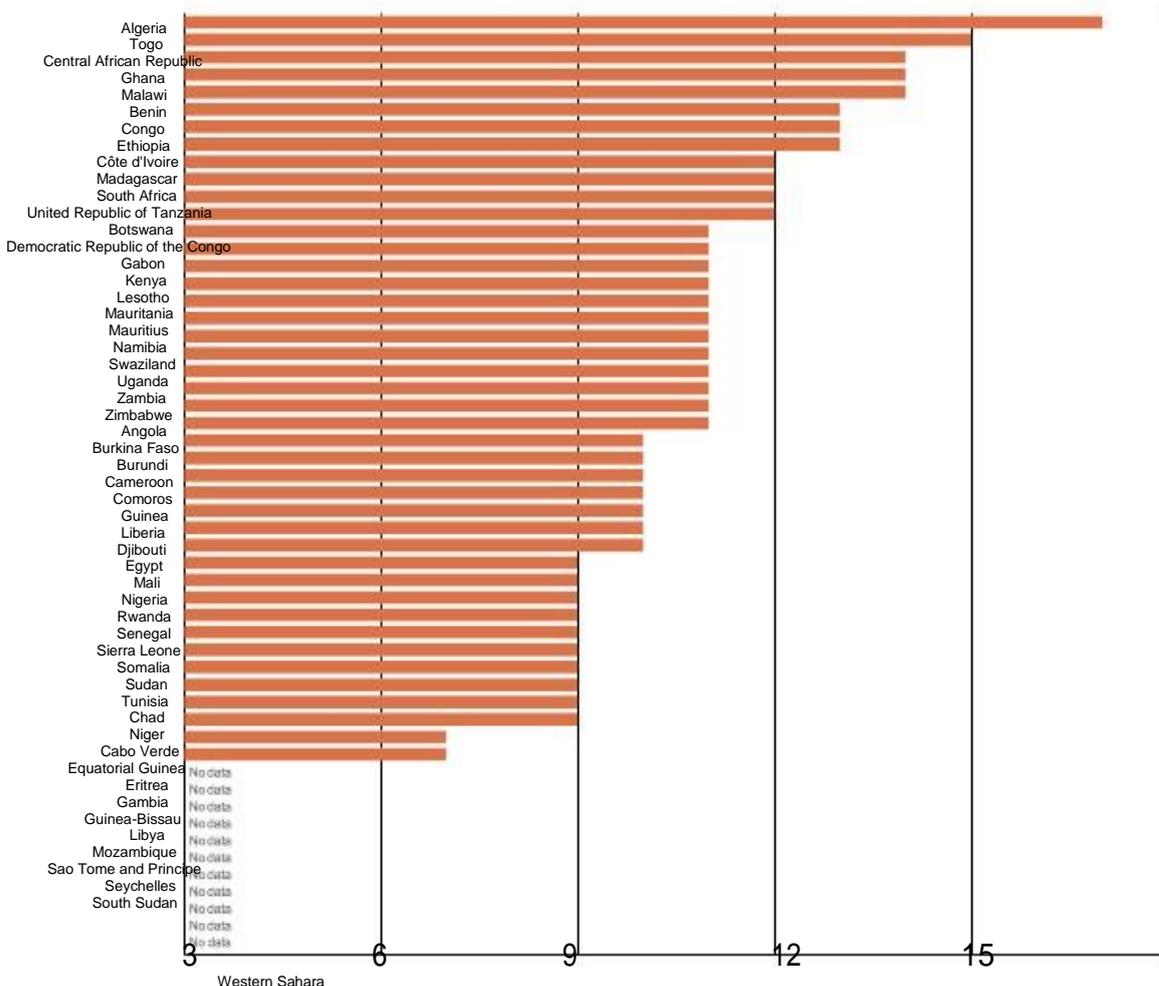
Kenya, Madagascar, Maurice, Namibie, Swaziland et Zambie) sont près de la parité avec un score de 9. Néanmoins, ces chiffres ne doivent pas occulter les difficultés que rencontrent les femmes dans l'accès aux instruments financiers importants et aux prêts essentiels pour faire prospérer leurs affaires et améliorer leurs moyens de subsistance. Dans les institutions financières formelles, il y a une tendance à offrir des formes marginales ou moins d'instruments de crédit pour les femmes par rapport aux hommes.

B. Principaux résultats en matière de développement social

Dans ce domaine, la santé et l'éducation ont été sélectionnées, car elles sont essentielles pour développer la capacité et les aptitudes

des femmes à surmonter leur vulnérabilité. En plus de l'ensemble des indicateurs de la santé, la santé infantile a également été prise en compte.

Figure 3: Evaluation par secteur et égalité des sexes dans l'accès au crédit



Source: information compilée par l'auteur

i. Santé des enfants et des adultes

En ce qui concerne la santé des enfants, la fiche d'évaluation a abordé la question de prévalence de la mortalité et de la malnutrition chez les moins de cinq ans. Une vue d'ensemble indique que la part de l'Afrique dans la mortalité infantile est nettement plus élevée que la moyenne mondiale. D'après un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (2015), le risque de décès d'un enfant de moins de cinq ans en Afrique est 7 fois

plus élevé que la moyenne régionale en Europe. Les résultats de la fiche d'évaluation indiquent qu'en Afrique, 27 pays ont des taux de mortalité chez les moins de cinq ans supérieurs à la moyenne africaine de 84 décès pour 1000 naissances. Parmi ces pays, l'Angola et la Sierra Leone ont les taux les plus élevés de mortalité infantile, soit respectivement 152 et 159 décès sur 1000 naissances. La proportion du taux de survie chez les garçons et les filles (calculée sur 1000 naissances moins le nombre de décès chez les moins de cinq ans pour chaque sexe) indique également la parité et au-delà pour

la plupart des pays africains. Cela peut s'expliquer par le fait que physiologiquement les filles ont de plus grandes chances de survie que les garçons.³ La prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans montre également des tendances similaires. Souvent, les enfants en Afrique et en Asie représentent la plus grande chance d'être moins bien développés que les enfants de toute autre région du monde. Les pays africains ayant les pourcentages les plus faibles de retard de croissance des enfants sont l'Algérie, la Mauritanie, le Maroc, le Sénégal, l'Ouganda, le Gabon et la Libye (voir annexe 3, qui présente une ventilation des indicateurs pour ce secteur). Afrique.

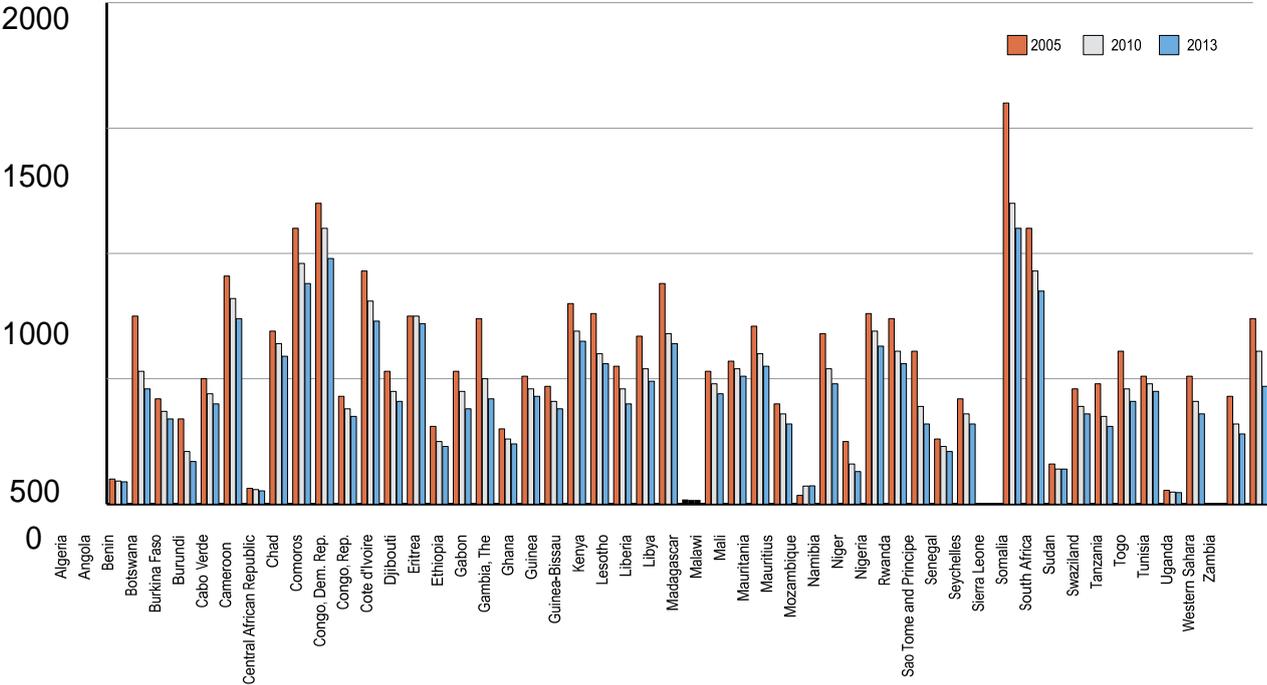
ii. Mortalité maternelle

La mortalité maternelle est considérée comme une dimension autonome, car elle ne concerne que les femmes. Ainsi, le ratio n'a pas été marqué, mais mesuré avant et après la Campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) (voir figure 4). Le taux de mortalité maternelle en Afrique a été réduit de 870 décès pour 100.000 naissances en 1990 à 460 en 2013. Dans l'ensemble, le continent a réalisé une réduction de 47 pour cent et une variation annuelle moyenne de 2,7 de 1990 à 2013. Toutefois, en dépit de cette performance, l'Afrique représente encore 63 pour cent des décès maternels dans le monde.

En dépit de la diminution la part des personnes vivant avec le VIH dans certains pays, les moyennes régionales montrent qu'un nombre important de personnes est affecté par le VIH en

3

Figure 4: Ratio de mortalité maternelle pré et post CARMMA par pays

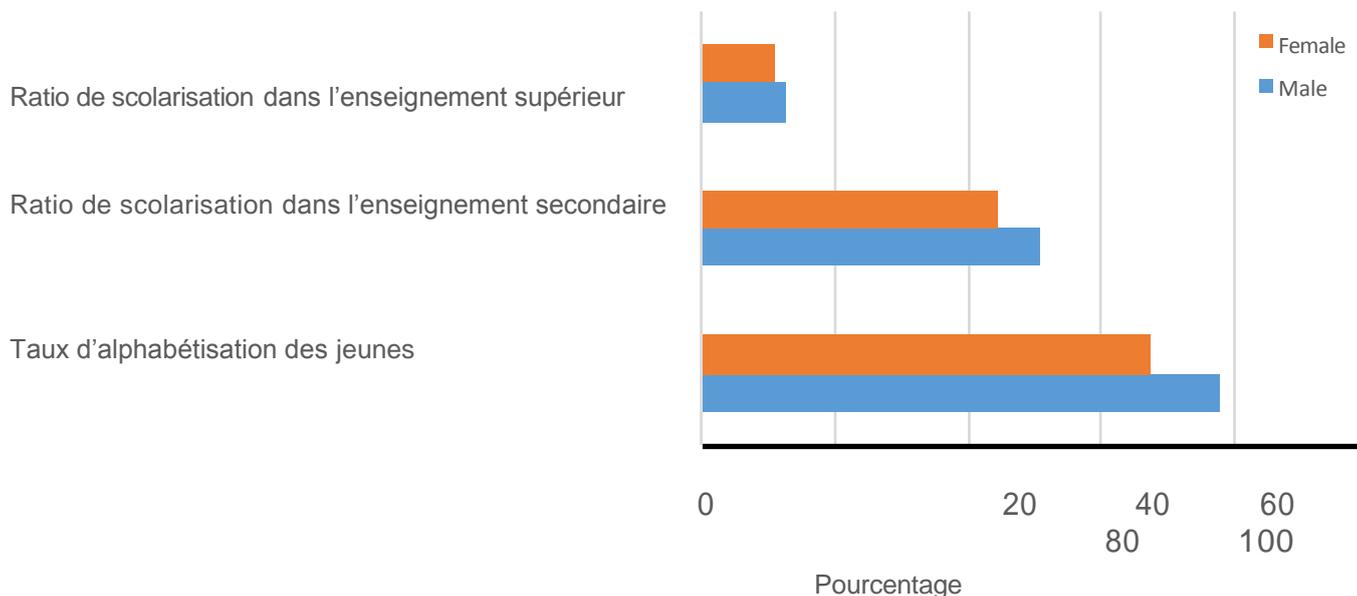


Source: information compilée par l'auteur

Pas de données disponibles pour l'Egypte, la Guinée Equatoriale et le Soudan du Sud.

3 http://www.unicef.org/about/execboard/files/Africa_Brochure_Eng_14May14.pdf.

Figure 5: Égalité des sexes dans l'éducation en Afrique



Source: Organisation des Nations Unies pour la science, la culture et l'éducation. Les moyennes sont produites par le Centre de la Statistique de la CEA

Toutefois, dans certains pays, notamment Maurice, Egypte, Madagascar et Tunisie, la proportion de femmes vivant avec le VIH est inférieure à celle des hommes. Ces pays ont aussi un nombre très faible de cas de VIH en général par rapport au reste du continent. Pour corroborer certaines des conclusions auxquelles est parvenue l'analyse, un récent rapport du Programme commun des Nations Unies sur le VIH / sida (ONUSIDA) a indiqué que l'augmentation significative du nombre de personnes vivant avec le VIH en Afrique peut être attribuée à la réduction des décès liés au sida.⁴

iii. Éducation

Dans l'ensemble, les pays africains ont accompli des progrès louables pour les 3 sous-thèmes choisis du secteur de

l'éducation à savoir l'alphabétisation, l'inscription dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. L'éducation est l'un des progrès les plus importants qui a été enregistré dans la réalisation de la parité filles-garçons, en particulier au niveau primaire. Toutefois, une préoccupation essentielle est le taux de maintien des filles dans les écoles, en raison de nombreux facteurs, notamment les stéréotypes sexuels, le mariage précoce, le manque d'installations sanitaires pour les filles et la charge de travail non rémunéré (voir Figure 5).

⁴ http://www.unaids.org/sites/default/files/web_story/20140716_PR_GapReport_en.pdf.

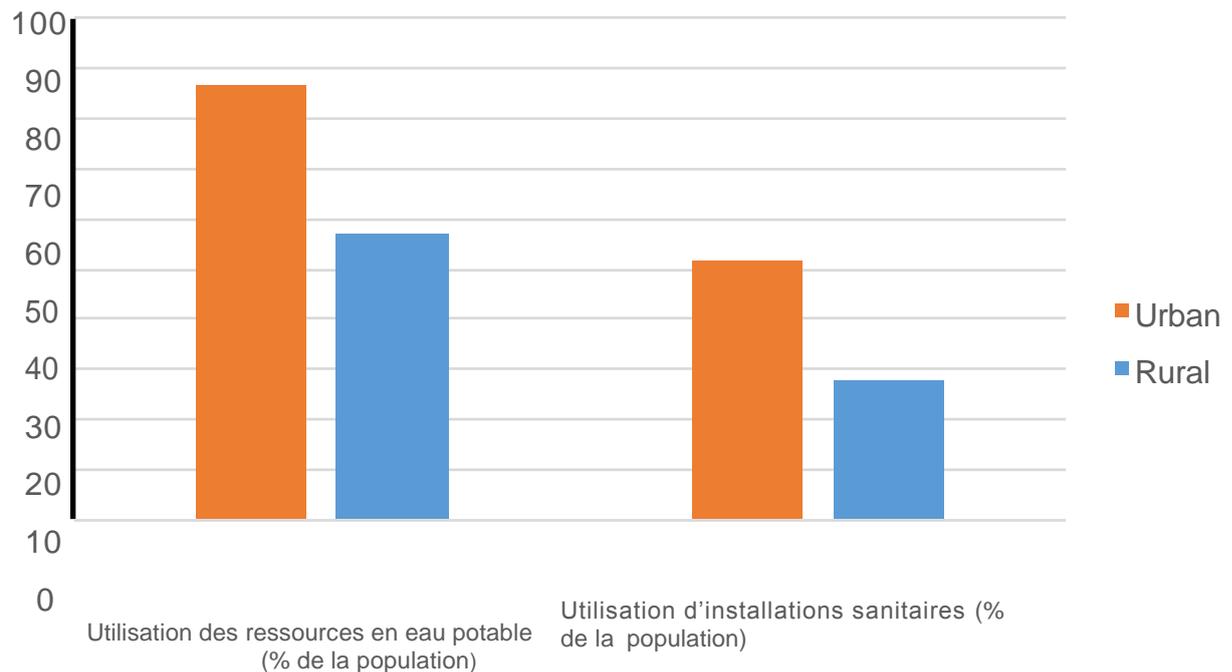
iv. Eau et assainissement

L'accès à l'eau potable et à

l'assainissement est un droit humain fondamental (en particulier dans les zones rurales et éloignées) dont les ménages pauvres ne bénéficient pas toujours. Il existe de grandes disparités entre les zones urbaines et les zones rurales, comme l'illustre la figure 6.

Environ 87 pour cent des ménages urbains ont accès à de meilleures ressources en eau potable, contre 57 pour cent des ménages ruraux. Il est important de noter que les valeurs régionales aussi bien pour les ménages urbains que ruraux auraient été moindres si l'indicateur de la qualité de l'eau avait été disponible et inclus dans la mesure. Malheureusement, les données ne sont pas disponibles sur la qualité de l'eau accessible aux ménages. L'accès à l'eau potable représente un défi majeur en Afrique. Les populations rurales utilisent diverses sources d'eau, notamment les rivières, les lacs et les étangs. La responsabilité de la collecte de l'eau incombe principalement aux femmes et aux filles et l'on estime qu'en Afrique (du Centre, de l'Est, Australe et de l'Ouest), elles passent jusqu'à 4 heures par jour sur ce travail non rémunéré (OMS et UNICEF, 2010), qui représente jusqu'à quelques 40 milliards d'heures par an. La valeur monétaire de ces travaux est estimée à l'équivalent de la valeur de travail effectué par l'ensemble des travailleurs français (CIPD, 2014) en une année.

Figure 6: Accès à l'eau et à l'assainissement par lieu de résidence en Afrique en 2012



Source: Rapport de suivi du Programme commun OMS/ UNICEF (2014) sur l'eau et l'assainissement: mis à jour avec les moyennes calculées par le Centre africain de la statistique de la CEA.

Si elles ne faisaient pas ce travail chaque année, les femmes pourraient accroître leur production agricole de 20 à 30 pour cent. De plus, cette corvée entrave l'éducation des filles, réduisant ainsi leurs opportunités socioéconomiques pour l'avenir.

Les chiffres régionaux pour l'assainissement sont plus inquiétants aussi bien pour les populations urbaines que rurales. Seulement 51 pour cent des ménages urbains et 28 pour cent des ménages ruraux ont accès à des installations sanitaires améliorées (bien que la grande majorité de la population vive dans les zones rurales), et les chiffres seraient encore plus élevés si la qualité de l'eau et des installations sanitaires étaient prise en compte. Le phénomène de la défécation en plein air pratiquée dans certaines zones rurales en Asie et en Afrique, bien que seulement dans quelques pays, est un sujet de préoccupation pour la santé et le bien-être de la population.

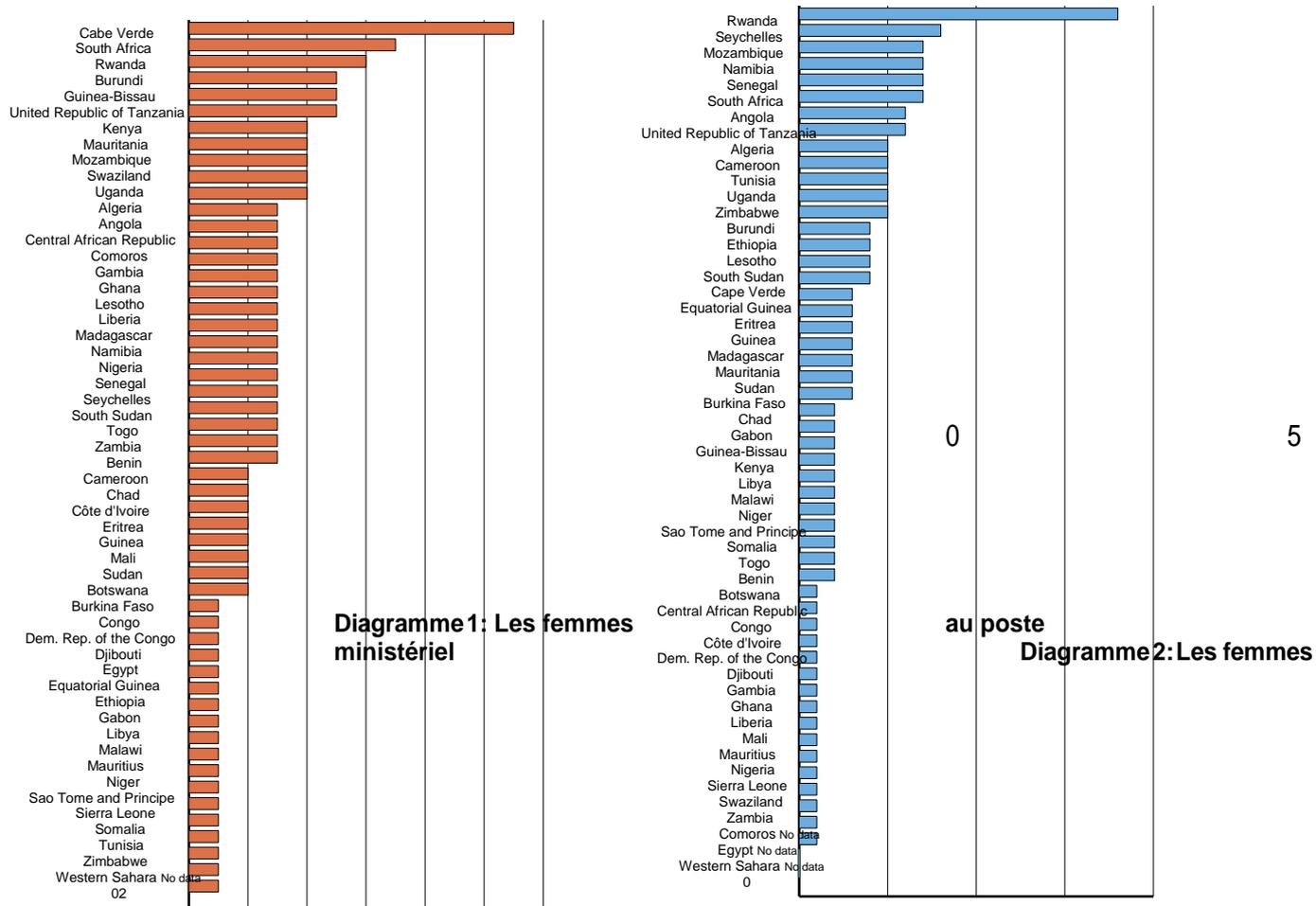
C. Autonomisation dans le domaine politique

La performance enregistrée par l'Afrique dans l'augmentation de la présence des femmes dans le domaine politique et la prise de décision a été remarquable. Ces avancées propulsent le continent à la troisième position des régions les plus performantes en termes de participation des femmes aux parlements nationaux et au sein des organes de prise de décisions politiques, ce sont ces deux indicateurs qui ont été utilisés dans ce domaine.

i. Les femmes aux postes ministériels et aux parlements nationaux

L'analyse des indicateurs montre des améliorations dans les ratios femmes-hommes au niveau de prise de décisions aussi bien au parlement qu'au gouvernement. Néanmoins, en dépit de la campagne 50:50 de parité de l'Union africaine, seul le Rwanda a atteint et dépassé cet objectif, avec une note globale de 12. L'Afrique du Sud est en deuxième position avec 41,5 pour cent des sièges parlementaires occupés par des femmes et une part similaire de postes ministériels (voir figure 7 sur la performance des pays concernant les femmes aux postes ministériels et aux parlements nationaux). La moyenne régionale de la part des sièges détenus au niveau parlementaire est de 22,4 pour cent pour les femmes et 77,6 pour cent pour les hommes, avec une moyenne légèrement inférieure pour la part des postes ministériels occupés par des femmes.

Figure 7: Performance des pays pour les postes des femmes au niveau ministériel et aux parlements nationaux



D. Messages politiques clés

Les tendances à la hausse de la croissance sur le continent indiquent que «l'Afrique se réveille» et ce nouvel élan peut être transformé en opportunités pour l'autonomisation des femmes et des filles, si de plus grandes actions sont prises pour raccourcir la longue marche vers un changement transformateur.

Les pays africains ont fait des progrès importants vers la réalisation de l'égalité

de genre, mais le rythme du progrès devrait être accéléré afin de parvenir à un changement durable dans la vie des femmes et des filles.

L'engagement à la transformation structurelle pris par les chefs d'État et de gouvernement africains ouvre une fenêtre d'opportunité pour de meilleurs politiques et programmes sensibles au genre, en particulier dans les secteurs non traditionnels tels que l'exploitation des mines et l'agro-industrie.

Les progrès ont été plus importants dans les secteurs du développement social

(santé et éducation) et de l'autonomisation politique que dans le secteur économique.

Un des cinq obstacles à l'égalité des sexes est le manque de données fiables. De nombreux pays ne parviennent toujours pas à investir dans l'institutionnalisation de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des statistiques sensibles au genre pour éclairer l'élaboration et la programmation des politiques.

IV. Recommandations stratégiques

Les résultats indiqués plus haut dans la fiche d'évaluation mettent en lumière les inégalités persistantes entre les sexes dans certains secteurs de développement, en dépit des progrès considérables enregistrés. Il en ressort deux obstacles à savoir: premièrement, l'écart initial entre les sexes demeure dans certains secteurs et, deuxièmement, le rythme de progrès reste insuffisant pour atteindre un plus grand changement dans la vie des femmes et des filles sur le continent.

Les pays africains ont adopté plusieurs cadres juridiques clés, notamment l'Agenda 2063, la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, le Protocole de Maputo et la Charte africaine des droits de la femme, tout en promulguant également des lois et en adoptant des politiques. Toutefois, l'application effective des lois et la mise en œuvre des politiques restent un défi majeur, ce qui amène certains à remettre en question l'engagement politique des dirigeants africains. Il y a par conséquent un réel besoin d'actions ciblées et d'investissements stratégiques pour remédier aux lacunes liées à l'égalité de genre en Afrique et faire avancer le programme d'autonomisation des femmes, comme en témoigne la fiche d'évaluation.

Les énoncés ci-après proposent des actions concrètes, des livrables et des changements:

La fiche d'évaluation devrait éclairer sur la mise en œuvre du premier plan d'action

décennal de l'Agenda 2063. La Commission de l'Union africaine devra inclure les indicateurs et les objectifs dans ledit plan d'action et y intégrer les dimensions de genre et les résultats de l'analyse effectuée pour chacun des sept secteurs (emploi, entreprise, accès à la terre, accès au crédit, éducation, santé et femmes en politique et dans la prise de décision) dans le présent rapport.

Pour chacun des trois pôles - autonomisation économique, développement social et autonomisation politique – les gouvernements africains devraient élaborer des actions et programmes adaptés et les mettre en œuvre pour répondre aux questions et lever les obstacles spécifiques au genre identifiés et analysés dans la présente fiche d'évaluation.

Alors que des actions s'imposent de toute urgence dans chaque domaine, le pôle économique nécessite une attention particulière en raison de la profonde inégalité entre les sexes qui y est constatée, par rapport aux deux autres domaines. Les femmes ont la possibilité de conduire des réformes structurelles de transformation de l'Afrique si les multiples obstacles auxquels elles sont confrontées en matière de propriété foncière, d'accès à un financement substantiel, d'accès au crédit et à la technologie sont abordés de toute urgence. Les gouvernements devraient veiller à l'élimination des lois discriminatoires, tout en garantissant en même temps une pleine application des lois exemptes de discrimination fondée sur le sexe. Ils devraient également suivre

les progrès et évaluer l'impact de leurs actions sur le statut et le bien-être des femmes et des filles.

- Il est nécessaire de soutenir l'accès des femmes aux ressources et aux services financiers substantiels (au-delà des micro-crédits) en examinant les conditions d'attribution des prêts et en fournissant des garanties pour les femmes qui ne disposent pas de garantie.
- Un appel spécial pour une révolution de données sensible au genre s'impose. À moins que les pays africains investissent dans les statistiques sensibles au genre, ils ne seront pas en mesure de mettre en œuvre leurs engagements pour l'égalité de genre et leurs engagements en matière d'autonomisation des femmes. A cet égard, les gouvernements doivent prendre des actions et adopter des politiques de toute urgence pour révolutionner les systèmes statistiques en Afrique, en procédant à :
 - l'examen approfondi des données et la gestion des systèmes d'information pour supprimer tous les principes et mécanismes discriminatoires entre les sexes ;
 - l'examen de la dimension genre comme une variable dans la conception, la collecte et l'analyse des données;
 - au renforcement des capacités des statisticiens et les tenir responsables de la collecte et de la gestion des données statistiques

sensibles au genre;

- à la mise en place de mécanismes qui renforcent l'interaction entre les statisticiens nationaux, les planificateurs du développement et le personnel des ministères sectoriels.

V. Conclusion

Cette première phase de la fiche d'évaluation est une prise de conscience, malgré les difficultés à accéder aux données qui devraient être disponibles. La recherche a permis à la Commission de l'Union africaine d'identifier les obstacles persistants à la mise en œuvre des engagements pris par les Etats membres sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a également fourni un aperçu des défis à venir pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. En tant qu'un outil de suivi de l'Agenda 2063, la fiche d'évaluation sera donc mise à jour régulièrement pour soutenir les plans d'action décennaux de l'Agenda et leur mise en œuvre. En outre, les secteurs et les indicateurs seront progressivement élargis pour prendre en compte les paramètres de développement plus larges, afin de mesurer efficacement les progrès et les impacts d'autres engagements politiques régionaux pris par les Etats membres.

VI. Quelques références et liens

Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (2015). *Securing Africa's Future through Capacity Development*. Voir le lien <http://www.acfpact.org/sites/default/files/Africa%20Capacity%20Bulletin%207.pdf>. consulté le 6 juin 2015.

Banque africaine de développement (2015). *African Economic Outlook*. Voir le lien http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/PDF_Chapters/Overview_AEO2015_EN-web.pdf. consulté le 6 juin 2015.

Département des Affaires économiques et sociales (2010). *The World's Women 2010: Trends and Statistics*. New York.

Doss, C., Kovarick, C., Peterman, A., Quisumbing, A. R., van den Bold, M. (2013). *Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: Myths versus reality*. Division Pauvreté, Santé et Nutrition IFPRI Document de travail 01308. Voir le lien <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ifpridp01308.pdf>.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2007). *Women and access to land and credit: Discussions and key findings of the African Gender Development Index in selected African countries*. Addis Abeba.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2011). *African Gender and Development Index:*

Promoting gender equality in Africa. Addis Abeba.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2015). *Economic Report on Africa: Industrializing through trade*. Addis Abeba.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2011). *The State of Food and Agriculture. Women in Agriculture: Closing the Gender Gap*. Voir le lien <http://www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e.pdf>. Consulté le 6 juin 2015.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2015). *Gender and Land Rights Database*. Voir le lien <http://www.fao.org/gender-landrights-database/data-map/statistics/en/>. Consulté le 12 mai 2015.

Conférence internationale sur la population et le développement (2014). *Third Level Task Force for ICPD. Smart investments for Financing the Post-2015 Development Agenda*.

Conférence internationale sur la population et le développement (2015). *High-level Taskforce for ICPD, Rights, Dignity, and Health for All, Smart Investments for Financing the Post-2015 Development Agenda*. Voir le lien <http://icpdtaskforce.org/wp-content/uploads/2015/01/FinancingBriefSmartInvestments2015.pdf>. consulté le 6 juin 2015.

Organisation internationale du Travail (2015). *ILO Statistics Database*. Available from http://www.ilo.org/ilostat/faces/home/statisticaldata?_afLoop=347256508084672#%40%3F_afLoop%3D347256508084672%26_adf.ctrl-state%3Ddreybf4il_4. Consulté le 12 mai 2015.

Union interparlementaire (2015). *IPU Statistical Archive: Women in Parliament*. Voir le lien <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>. Consulté le 12 mai 2015.

Lovewitniss (2008). *Oh African Woman*. Voir le lien <https://totallyfemale.wordpress.com>. Consulté le 12 mai 2015.

McKinsey & Company (2007). *Womenmatter. Gender diversity, a corporate performance driver*.

Sen, A. (1999). *Development as freedom* (1st ed.). New York: Oxford University Press.

Nations Unies (2012), *The Future We Want*. Rio+20, Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Voir le lien https://rio20.un.org/sites/rio20.un.org/files/a-conf.216l-1_english.pdf. Consulté le 12 mai 2015

Programme des Nations Unies pour le développement (2015). *Human Development Reports Database*. Voir le lien <http://hdr.undp.org/en/69206>. Consulté le 12 mai 2015.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, (2015). *Institute of Statistics Education Database*. Voir le lien <http://data.uis.unesco.org/>. Consulté le 12 mai 2015.

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (2015). *Monitoring the Situation of Children and Women*. Voir le lien <http://data.unicef.org/#>. Consulté le 12 mai 2015.

Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (2015). *Global AIDS Response Progress Reporting 2015*. Genève.

Banque mondiale (2013). *Enterprise Surveys Data*. Voir le lien <http://www.enterprisesurveys.org/data>. Consulté le 12 mai 2015.

Banque mondiale (2014). *World Development Indicators Data Catalogue*. Voir le lien <http://data>.

worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators. Consulté le 12 mai 2015.

Banque mondiale (2014). *Global Financial Inclusion Database 2014*. Voir le lien <http://datatopics.worldbank.org/inancialinclusion/>. Consulté le 12 Mai 2015.

Organisation mondiale de la santé (2014). *Trends in Maternal Mortality: 1990 to 2013*. Genève.

Organisation mondiale de la santé (2015). *Global Health Observatory Data: Under-five mortality*. Voir le lien http://www.who.int/gho/child_health/mortality/mortality_under_five_text/en/. Consulté le 12 mai 2015.

Organisation mondiale de la santé et Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (2010). *Joint Monitoring Report. Progress on Sanitation and Drinking Water: Fast Facts*.

Organisation mondiale de la santé et Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (2014). *Progress on Drinking Water and Sanitation: 2014 Update*. Voir le lien http://www.wssinfo.org/fileadmin/user_upload/resources/JMP_report_2014_web_Eng.pdf. Consulté le 6 juin 2015.

Annexe 1: Liste des indicateurs pour le genre en Afrique

A. Emploi

Nom de l'indicateur	Emploi dans le secteur non agricole
Nom de l'indicateur source	Part des femmes dans l'emploi rémunéré dans le secteur non agricole (pourcentage du total des emplois non agricoles)
Définition	<p>Nombre total de femmes dans l'emploi rémunéré dans les secteurs industriels et de services, divisé par le nombre total de personnes ayant un emploi rémunéré dans ce même secteur et multiplié par 100.</p> <p>L'industrie comprend les industries extractives (y compris la production de pétrole), la fabrication, la construction, l'électricité, le gaz et l'eau, correspondant aux divisions 2-5 (ISIC révision 2) ou catégories de classement C-F (ISIC révision 3). Les services comprennent le commerce de gros et de détails, les restaurants et hôtels; le transport, le stockage et les communications; finance, assurance, immobilier et services aux entreprises et communautaires, services sociaux et personnels, correspondant aux divisions 6-9 (ISIC révision 2) ou catégories de classement G-P (ISIC révision 3).</p> <p>L'emploi rémunéré ne concerne que les personnes à faible revenu et les salariés, ou des personnes dans un emploi rémunéré. Les employés sont généralement rémunérés par des salaires et traitements, mais peuvent aussi être payés par commission sur les ventes, à la pièce, aux primes ou en nature tels que la nourriture, le logement et la formation. L'emploi salarié ne comprend pas les travailleurs indépendants (employeurs, travailleurs à leur propre compte, les membres des coopératives de producteurs et travailleurs familiaux).</p>
Source	Banque mondiale
Année	1992-2012

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Taux de participation de la population active
Nom de l'indicateur dans la source	Taux de participation des femmes à la vie active (pourcentage) Taux de participation des hommes à la vie active (pourcentage)
Définition	<p>Le taux de participation de la population active est la population active divisée par la population en âge de travailler dans la même période de référence.</p> <p>La population active comprend toutes les personnes en âge de travailler qui fournissent la main-d'œuvre pour la production de biens et services (tels que définis par la production générale du Système de comptabilité nationale des Nations Unies) au cours d'une période de référence spécifiée. Elle se réfère à l'ensemble des personnes en âge de travailler qui ont un emploi et ceux qui sont au chômage.</p> <p>Aux fins de comparabilité internationale, la population en âge de travailler est définie comme les personnes âgées de 15 ans et plus.</p>
Source	Organisation Internationale du Travail
Année	2012

B. Entreprises

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Poste de responsabilité dans les entreprises
Nom de l'indicateur dans la source	Pourcentage d'entreprises dirigées par une femme
Définition	Pourcentage d'entreprises dirigées par les femmes. Les données sont recueillies au moyen d'une enquête au niveau de l'entreprise sur un échantillon représentatif du secteur privé de l'économie.
Source	Banque mondiale, Enquête sur les entreprises
Année	2006-2014
Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Propriété des entreprises
Nom de l'indicateur dans la source	Pourcentages d'entreprises avec la participation des femmes à la propriété
Définition	Le nombre d'entreprises avec des femmes parmi les propriétaires, divisé par le nombre total d'entreprises. Les données sont recueillies dans une enquête au niveau de l'entreprise sur un échantillon représentatif du secteur privé de l'économie.
Source	Banque mondiale, Enquête sur les entreprises
Année	2006-2014

C. Les femmes en politique

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Représentation au parlement
Nom de l'indicateur dans la source	Proportion des sièges détenus par les femmes aux parlements nationaux (pourcentage)
Définition	<p>Le nombre de sièges détenus par des femmes membres à la chambre unique ou à la chambre basse des parlements nationaux, divisé par le nombre total de sièges au Parlement.</p> <p>Le Parlement national peut être bicaméral ou monocaméral. Cet indicateur couvre la chambre unique au parlement monocaméral et la chambre basse au parlement bicaméral.</p> <p>Il ne couvre pas la chambre haute du parlement bicaméral. Les sièges sont généralement gagnés par les membres lors d'une élection législative générale. Les sièges peuvent être également détenus soit par nomination, par désignation, par élection indirecte, par rotation soit par élection partielle des membres. Les sièges se réfèrent au nombre de mandats parlementaires, ou au nombre de membres du Parlement.</p>
Source	Union interparlementaire, sur la base de l'information fournie par les parlements nationaux.
Année	2012-2015

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Postes ministériels - Cabinet
Nom de l'indicateur dans la source	Proportion des femmes détenant des postes de ministres (pourcentage)
Définition	Le nombre de femmes aux postes ministériels divisé par le nombre total de ministres et multiplié par 100. Le total comprend les vice-premiers ministres et les ministres. Les premiers ministres ont également été inclus quand ils ont tenu des portefeuilles ministériels. Les vice-présidents et les chefs de départements ou d'organismes au niveau ministériel ont également été inclus lorsqu'ils exercent une fonction ministérielle dans la structure du gouvernement.
Source	Union interparlementaire, sur la base de l'information fournie par les parlements nationaux.
Année	2015

D. Education

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Taux d'alphabétisation des jeunes
Nom de l'indicateur dans la source	Taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans, sexe féminin (pourcentage) Taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans, sexe masculin (pourcentage)
Définition	Le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans, qui peut à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne, calculé comme le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans qui sont alphabétisées, divisé par la population totale du même groupe d'âge multiplié par 100. En général, «l'alphabétisation» comporte également «le calcul», la capacité d'effectuer des calculs arithmétiques simples.
Source	Organisation des Nations Unies pour la science, la culture et l'éducation (UNESCO), Institut de la Statistique
Année	2006-2012
Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Taux de scolarisation au niveau secondaire
Nom de l'indicateur dans la source	Taux de scolarisation au niveau secondaire, sexe féminin (pourcentage) Taux de scolarisation au niveau secondaire, sexe masculin (pourcentage)
Définition	Le nombre d'étudiants inscrits dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, divisé par la population de la tranche d'âge qui correspond officiellement au niveau d'enseignement donné, et multiplié par 100.
Source	UNESCO, Institut de la Statistique
Année	1999-2014
Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Scolarisation au niveau supérieur
Nom de l'indicateur dans la source	Taux de scolarisation au niveau supérieur, sexe féminin (pourcentage) Taux de scolarisation au niveau supérieur, sexe masculin (pourcentage)
Définition	Le nombre d'étudiants inscrits à un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, divisé par la population de la tranche d'âge qui correspondent officiellement à un niveau d'enseignement donné et multiplier par 100. Pour l'enseignement supérieur, la population de la tranche d'âge de 15 ans est utilisée à partir de l'âge officiel pour le diplôme d'études secondaires.
Source	UNESCO, Institut de la Statistique
Année	2000-2014

E. Accès au crédit

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Compte auprès d'une institution financière
Nom de l'indicateur dans la source	Compte auprès d'une institution financière, sexe féminin (pourcentage âgé de 15ans et plus) Compte auprès d'une institution financière, sexe masculin (pourcentage 15 ans et +)
Définition	Le pourcentage de répondants qui déclarent avoir un compte (auprès d'une leur propre compte ou avec quelqu'un d'autre) auprès d'une banque ou un autre type d'institution financière
Source	Banque mondiale, Global Financial Inclusion Database
Année	2011-2014
Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Emprunt auprès d'une institution financière
Nom de l'indicateur dans la source	Emprunt auprès d'une institution financière, sexe féminin (pourcentage 15ans et +) Emprunt auprès d'une institution financière, sexe masculin (pourcentage 15ans et +)
Définition	Le pourcentage de répondants qui déclarent avoir emprunté de l'argent auprès d'une banque ou un autre type d'institution financière au cours des 12 derniers mois.
Source	Banque mondiale, Global Financial Inclusion Database
Année	2011-2014

E. Accès à la terre

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Accès à la terre En raison du manque de données, quatre différents indicateurs sont proposés, qui sont tous approximatifs pour accéder à la terre
Nom de l'indicateur dans la source	<p>Les quatre indicateurs utilisés sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les femmes exploitantes agricoles (pourcentage des exploitants agricoles féminins sur le total des exploitants agricoles) • les hommes exploitants agricoles (pourcentage des exploitants agricoles de sexe masculin sur le total des exploitants agricoles) <p>Pour le Bénin et le Niger:</p> <p>Le pourcentage de femmes propriétaires sans titre foncier</p> <p>Le pourcentage d'hommes possédant des terres sans titre foncier</p> <p>Pour le Ghana:</p> <p>Le pourcentage de femmes propriétaires terriens</p> <p>Pour l'Angola, l'Erythrée, le Kenya, la Namibie, le Rwanda et la Sierra Leone:</p> <p>L'évaluation est basée sur les cadres législatifs fonciers qui prônent le droit des femmes à la propriété foncière et leur accès à la terre.</p>

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Accès à la terre En raison du manque de données, quatre différents indicateurs sont proposés, qui sont tous approximatifs pour accéder à la terre
Définition	<p>Le pourcentage des exploitants agricoles: le nombre de femmes ou d'hommes exploitants agricoles, divisé par le nombre total des exploitants agricoles, multiplié par 100. Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole sous une direction unique. Par définition, dans les recensements agricoles, l'exploitant agricole prend les grandes décisions concernant l'utilisation des ressources et exerce un contrôle de gestion sur l'exploitation agricole. Les pourcentages de femmes et d'hommes exploitants par pays ne totalisent pas toujours 100 en raison des participations conjointes ou le sexe des exploitants ne sont pas documentés.</p> <p>Le pourcentage de femmes et d'hommes possédant des terres sans-titres comprend des terres qui ne sont pas enregistrés (titres et actions).</p>
Source	<p>FAO, Gender and Land Rights Database</p> <p>Pour le Bénin: Africa Gender Development Index, CEA 2007</p> <p>Pour le Niger: IFPRI, Etude sur l'inégalité des sexes, la propriété foncière et le contrôle des terres en Afrique</p> <p>For Ghana: Gender and land rights données FAO In-house research at ECA</p>
Année	<p>1990-2012</p> <p>2007</p> <p>2013</p> <p>2010</p> <p>2015</p>

F. Santé

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Taux de mortalité maternelle Pas utilisé pour l'évaluation
Nom de l'indicateur dans la source	Taux de mortalité maternelle
Définition	Nombre annuel de décès chez les femmes de toute cause liée ou aggravée par la grossesse ou sa gestion (à l'exclusion des causes accidentelles ou autres causes) pendant la grossesse et l'accouchement ou dans les 42 jours suivant la fin de la grossesse, quels que soient la durée et lieu de la grossesse, pour 100.000 de naissances vivantes, pour une année donnée.

Source	Rapport UNFPA, UNICE,OMS et Banque mondiale sur les tendances de la mortalité maternelle.
Année	2013
Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Taux de survie chez les moins de 5 ans d'âge
Nom de l'indicateur dans la source	Le taux de mortalité chez les moins de cinq ans (probabilité de décès avant l'âge de 5 pour 1000 naissances vivantes) pour les fillettes et pour les garçons Le taux de survie utilisé pour les moins de cinq ans dans la fiche d'évaluation est calculé en soustrayant le taux de mortalité des moins de cinq ans à partir de 1000.

Définition	La probabilité pour un enfant né dans une année ou une période spécifique d'atteindre l'âge de cinq ans.
Source	UNICEF
Année	2013
Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Espérance de vie à la naissance
Nom de l'indicateur dans la source	Espérance de vie à la naissance pour les filles Espérance de vie à la naissance pour les garçons
Définition	Le nombre moyen d'années de vie attendues par un groupe hypothétique d'individus qui seraient soumis pendant toute leur vie aux taux de mortalité d'une période donnée. Elle est exprimée en années.
Source	Nations Unies, Division de la population
Année	2014
Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Part de la population sans VIH
Nom de l'indicateur dans la source	La part des femmes de 15 ou + vivant avec le VIH (en pourcentage) La part de la population des femmes sans le VIH est calculée en soustrayant la part avec le VIH à 100.
Définition	Le pourcentage de la population totale âgée de 15 ans ou + sans VIH, qui sont des femmes
Source	Programme conjoint des Nations Unies sur VIH/SIDA (Base de données de la Banque mondiale)
Année	2013
Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Les enfants de moins de cinq ans ne souffrant pas de retard de croissance
Nom de l'indicateur dans la source	La prévalence de la malnutrition, la taille pour l'âge chez les enfants de sexe féminin (pourcentage d'enfants de moins de 5 ans) La prévalence de la malnutrition, la taille pour l'âge, chez les enfants de sexe masculin (pourcentage d'enfants de moins de 5 ans) Le pourcentage d'enfants ne souffrant pas de retard de croissance est calculé en soustrayant la prévalence de la malnutrition, la taille pour l'âge de 100.

Définition	La prévalence de la malnutrition infantile est le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la taille pour l'âge (retard de croissance) est inférieure à deux écarts-types en-dessous de la médiane pour la population de référence internationale de l'âge de 0 à 59 mois.
Source	Organisation mondiale de la Santé, Global Database on Child Growth and Malnutrition. (Base de données de la Banque mondiale)
Année	2005-2014

G. Eau et assainissement

Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Accès à une source d'eau potable en 15 minutes N'est pas utilisé pour l'évaluation
Nom de l'indicateur dans la source	Proportion des ménages qui sont à 15 minutes d'une source d'eau potable (pourcentage), en zone rurale et en zone urbaine.
Définition	Les ménages pouvant atteindre une source d'eau potable dans les 15 minutes: ménages dont les membres ont besoin de moins de 15 minutes pour atteindre la principale source d'eau potable, obtenir de l'eau et revenir
Source	The World's Women 2010, Département des Affaires Economiques et Sociales
Année	1996-2007
Nom de l'indicateur dans la fiche d'évaluation	Assainissement amélioré Pas utilisé pour l'évaluation
Nom de l'indicateur dans la source	Installations sanitaires améliorées (pourcentage de la population ayant accès), en zone rurale et en zone urbaine
Définition	L'accès aux installations sanitaires améliorées désigne le pourcentage de la population utilisant des installations sanitaires améliorées. Les installations sanitaires améliorées comprennent les toilettes à chasse d'eau (système de canalisation et d'égouts, fosse septique, latrines à fosse), fosse améliorée ventilée (VIP) latrines, latrines à fosse avec dalle et toilettes par compostage.
Source	Banque mondiale (Banque de données)
Année	2012

Pays	Autonomisation économique				Autonomisation politique	Autonomisation sociale		Indicateur unique					
	Secteur entreprises	Accès à la terre	Accès au crédit	Secteur de l'emploi	Femmes en politique et prise de décision	Secteur éducation	Secteur santé	Proportion de ménages à 15 mn d'une source d'eau potable (%)		Accès aux installations sanitaires améliorées (%)		Ratio de mortalité maternelle (par 100.000 naissances vivantes)	
								Zone urbaine	Zone rurale	Zone urbaine	Zone rurale	2005	2013
Algérie		0	14	2	4	12	10	97.6	88.4	100	89
Angola	7	0	7	5	4	6	10	86.8	20.1	750	460
Bénin	6	1	10	6	1	5	10	72.9	49.9	25.3	5.1	420	340
Botswana	7	5	8	8	1	11	10	77.9	41.8	340	170
Burkina Faso	2	1	7	6	1	7	9	45.0	23.0	50.4	6.7	500	400
Burundi	5	...	7	6	5	8	10	64.6	21.9	42.7	48.1	910	740
Cameroun	1	...	7	6	3	8	10	64.6	33.3	61.7	26.8	63	590
Cabo Verde	3	10	...	6	7	12	□	75.2	47.2	690	53
Rép. Centrafricaine	6	...	11	9	2	5	10	62.2	43.0	43.6	7.2	1100	880
Tchad	4	...	4	4	2	5	9	73.9	37.3	31.4	6.5	1200	980
Comores	...	5	7	3	1	10	□	86.2	81.1	50.0	29.7	430	350
Congo	3	...	10	6	1	8	9	73.1	34.4	19.6	5.6	530	410
Côte d'Ivoire		1	9	4	2	7	10	92.4	55.9	32.7	10.0	750	720
Rép.dém. Congo	1	1	8	6	1	6	10	56.7	22.2	29.1	32.6	930	730
Djibouti	2	...	6	4	1	8	9	89.3	32.3	73.1	21.6	310	230
Egypte		1	6	3	1	10	16	99.6	96.5	97.8	94.4
Guinée Equatoriale	5	2	7		92.2	86.8

Pays	Autonomisation économique				Autonomisation politique	Autonomisation sociale		Indicateur unique					
	Secteur entreprises	Accès à la terre	Accès au crédit	Secteur de l'emploi	Femmes en politique et prise de décision	Secteur éducation	Secteur santé	Proportion de ménages à 15 mn d'une source d'eau potable (%)		Accès aux installations sanitaires améliorées (%)		Ratio de mortalité maternelle (par 100.000 naissances vivantes)	
								Zone urbaine	Zone rurale	Zone urbaine	Zone rurale	2005	2013
Erythrée	1	1	...	7	2	□	9	68.7	8.2	51.6	3.5	530	380
Ethiopie	4	2	10	8	3	6	9	75.5	26.9	27.4	22.8	740	420
Gabon	3	...	8	7	2	8	9	83.1	51.9	42.9	32.0	300	240
Gambie		1	...	6	2	□	9	72.1	49.8	64.0	55.0	510	430
Ghana	3	6	11	7	2	8	9	79.6	47.3	19.9	8.4	470	380
Guinée		1	7	5	2	5	9	80.5	55.2	32.7	11.2	800	650
Guinée-Bissau		5	3		10	71.0	48.0	33.5	8.5	760	560
Kenya	6	1	8	7	3	9	10	83.8	43.1	31.3	29.1	550	400
Lesotho	3	4	8	9	3	14	10	75.5	37.0	37.0	26.7	670	490
Libéria	8	...	7	6	2	7	10	72.9	79.3	28.4	5.9	880	640
Libye	3	1	11		96.8	95.7	17	15
Madagascar	6	2	9	7	3	9	11	72.5	65.0	19.2	11.3	530	440
Malawi	2	5	11	6	2	8	10	57.2	26.8	22.3	8.0	570	510
Mali	8	0	6	6	1	6	9	87.1	81.2	35.3	14.5	710	550
Mauritanie	1	...	8	5	4	7		84.8	32.5	51.1	9.2	400	320
Maurice		...	8	6	1	11		91.7	90.1	35	73
Mozambique		3	...	6	5	8	10	61.6	25.0	43.6	10.7	680	480
Namibie	5	8	8	8	5	12	10	95.2	57.6	56.1	16.9	250	130
Niger	2	1	4	5	2	5	10	76.9	35.7	32.9	3.8	760	630
Nigeria	2	1	6	5	2	8	10	64.9	51.4	30.8	24.7	740	560
Rwanda	5	8	6	7	12	10	10	47.9	27.0	61.0	64.4	610	320

Pays	Autonomisation économique				Autonomisation politique	Autonomisation sociale		Indicateur unique					
	Secteur entreprises	Accès à la terre	Accès au crédit	Secteur de l'emploi	Femmes en politique et prise de décision	Secteur éducation	Secteur santé	Proportion de ménages à 15 mn d'une source d'eau potable (%)		Accès aux installations sanitaires améliorées (%)		Ratio de mortalité maternelle (par 100.000 naissances vivantes)	
								Zone urbaine	Zone rurale	Zone urbaine	Zone rurale	2005	2013
Sao Tome et Principe	5	2	10	11	40.8	23.3	260	210
Sénégal	2	1	6	4	5	8	9	90.7	54.2	67.1	40.5	420	320
Seychelles	...	2	6	18	97.1	97.1
Sierra Leone	1	1	6	6	1	7	9	67.2	53.3	22.5	6.8	1600	1100
Somalie	6	4	1	□	10	54.5	14.9	52.0	6.3	1100	850
Afrique du Sud	9	8	7	11	10	95.7	51.0	81.7	62.4	160	140
Soudan du Sud	2	3	□	10	15.7	7.3
Soudan	1	...	6	3	3	10	10	43.9	13.4	460	360
Swaziland	8	5	2	10	9	91.0	51.2	63.1	56.0	480	310
Togo	3	...	12	8	2	6	9	74.2	39.4	25.5	2.5	510	450
Tunisie	5	1	6	4	3	12	14	97.4	76.6	55	46
Ouganda	3	2	8	7	5	9	10	62.7	15.4	32.8	34.1	510	360
Rép. Unie de Tanzanie	2	2	9	7	5	8	10	68.1	29.6	24.9	7.5	610	410
Sahara Occidental
Zambie	7	2	8	6	2	□	10	81.1	46.4	56.4	33.9	430	280
Zimbabwe	7	...	8	7	3	10	10	98.6	38.6	51.6	32.4	740	470

... Pas de données disponibles pour l'évaluation. □ Données insuffisantes pour l'évaluation.

Annex e 3: Détails de l'évaluation pour chaque domaine

Secteur de l'emploi

Pays	Secteur de l'emploi évaluation globale	Emploi dans le secteur non agricole	Participation à la vie active
Algérie	2	2	2
Angola	5	3	8
Bénin	6	3	8
Botswana	8	7	9
Burkina Faso	6	4	8
Burundi	6	2	10
Cabo Verde	6	6	6
Cameroun	6	4	8
Rép. Centrafricaine	9	9	9
Tchad	4	1	7
Comores	3	2	4
Congo	6	4	9
Côte d'Ivoire	4	3	6
Rép. Dem. Congo	6	2	9
Djibouti	4	4	5
Egypte	3	2	3
Guinée Equatoriale	5	1	9
Erythrée	7	5	9
Ethiopie	8	7	8
Gabon	7	5	9
Gambie	6	5	8
Ghana	7	5	9
Guinée	5	2	8
Guinée-Bissau	5	1	8
Kenya	7	5	9
Lesotho	9	10	8
Liberia	6	3	9
Libye	3	2	4
Madagascar	7	5	9
Malawi	6	1	10
Mali	6	5	6
Mauritanie	5	6	3
Maurice	6	6	6
Mozambique	6	1	10
Namibie	8	7	8

Pays	Secteur de l'emploi Évaluation globale	Secteur de l'emploi non agricole	Participation à la vie active
Niger	5	6	4
Nigeria	5	3	7
Rwanda	7	5	10
Sao Tome et Principe	5	5	6
Sénégal	4	1	8
Seychelles		12	...
Sierra Leone	6	3	9
Somalie	4	3	5
Afrique du Sud	8	9	7
Soudan du Sud
Soudan	3	3	4
Swaziland	5	5	6
Togo	8	7	10
Tunisie	4	4	3
Ouganda	7	5	9
Rép. Unie de Tanzanie	7	5	10
Sahara occidental
Zambie	6	3	8
Zimbabwe	7	5	9

Secteur des entreprises

Pays	Secteur des entreprises Évaluation globale	Postes de responsabilité dans les entreprises	Participation des femmes à la propriété
Algérie			2
Angola	7	2	13
Bénin	6	4	8
Botswana	7	2	12
Burkina Faso	2	1	2
Burundi	5	2	8
Cap Vert	3	2	5
Cameroun	1	1	2
Rép. Centrafricaine	6	1	11
Tchad	4	1	7
Comores
Congo	3	2	5
Côte d'Ivoire	□	...	16
Rép. Dém. Congo	1	1	2
Djibouti	2	2	3

Pays	Secteur des entreprises Évaluation globale	Poste de responsabilité dans les entreprises	Participation des femmes à la propriété
Egypte		...	5
Guinée Equatoriale
Erythrée	1	1	0
Ethiopie	4	2	5
Gabon	3	1	5
Gambie		...	3
Ghana	3	2	5
Guinée		...	3
Guinée-Bissau		...	2
Kenya	6	2	10
Lesotho	3	3	2
Liberia	8	4	11
Libye
Madagascar	6	4	7
Malawi	2	2	3
Mali	8	3	14
Mauritanie	1	0	2
Maurice		...	2
Mozambique		...	3
Namibie	5	4	7
Niger	2	1	2
Nigeria	2	2	2
Rwanda	5	2	7
Sao Tome et Principe
Sénégal	2	2	3
Seychelles
Sierra Leone	1	1	1
Somalia
Afrique du Sud		...	3
Soudan du Sud	2	1	3
<i>Soudan</i>	1	0	1
Swaziland		...	4
Togo	3	2	5
Tunisie	5	1	10
Ouganda	3	2	4
Rép Unie de Tanzanie	2	2	3
Occidentale
Zambie	7	3	10
Zimbabwe	7	2	13

Secteur de l'éducation

Pays	Secteur de l'éducation Évaluation globale	Taux d'alphabétisation des jeunes	Scolarisation niveau secondaire	Scolarisation enseignement supérieur
Algérie	12	9	10	15
Angola	6	8	6	4
Bénin	5	6	7	3
Botswana	11	10	11	13
Burkina Faso	7	7	8	5
Burundi	8	10	8	5
Cabo Verde	12	10	12	15
Cameroun	8	9	9	7
Rép. Centrafricaine	5	6	5	4
Tchad	5	8	5	2
Comores	10	10	10	9
Congo	8	9	9	8
Côte d'Ivoire	7	7	7	6
Rép. Dém. du Congo	6	7	6	6
Djibouti	8	8	8	7
Egypte	10	9	10	10
Guinée Equatoriale	7	10	7	4
Erythrée	□	10	...	5
Ethiopie	6	7	6	3
Gabon	8	10	9	6
Gambie	□	9	9	...
Ghana	8	9	9	6
Guinée	5	6	6	4
Guinée-Bissau	□	9	5	...
Kenya	9	10	9	7
Lesotho	14	12	14	15
Liberia	7	6	8	6
Libye	11	10	12	11
Madagascar	9	10	10	9
Malawi	8	9	9	6
Mali	6	7	8	4
Mauritanie	7	7	9	4
Maurice	11	10	10	12
Mozambique	8	7	9	7
Namibie	12	11	12	13
Niger	5	4	7	3
Nigeria	8	8	9	7

Pays	Secteur de l'éducation Évaluation globale	Taux d'alphabétisation des jeunes	Scolarisation au niveau secondaire	Scolarisation au niveau supérieur
Rwanda	10	10	11	8
Sao Tome et Principe	10	9	11	9
Sénégal	8	8	9	6
Seychelles	18	10	10	33
Sierra Leone	7	8	9	4
Somalie		...	5	...
Afrique du Sud	11	10	11	14
Soudan du Sud		5
Soudan	10	9	9	11
Swaziland	10	10	10	11
Togo	6	8	5	4
Tunisie	12	10	10	16
Ouganda	9	10	9	8
Rép Unie de Tanzanie	8	10	9	5
Sahara Occidental
Zambie		8		
Zimbabwe	10	10	10	9

Accès au crédit

Pays	Accès au crédit Evaluation globale	Compte auprès d'une institution financière	Emprunt auprès d'une institution financière
Algérie	14	7	22
Angola	7	6	7
Bénin	10	7	14
Botswana	8	9	7
Burkina Faso	7	8	5
Burundi	7	9	4
Cabo Verde
Cameroun	7	6	8
Rép. Centrafricaine	11	11	11
Tchad	4	3	4
Comores	7	7	7
Congo	10	7	12
Côte d'Ivoire	9	7	11
Rép.dém.Congo	8	6	9
Djibouti	6	5	7
Egypte	6	5	6

Pays	Accès au crédit Evaluation globale	Compte auprès d'une institution financière	Emprunt auprès d'une institution financière
Guinée Equatoriale
Erythrée
Ethiopie	10	9	11
Gabon	8	9	8
Gambie
Ghana	11	10	12
Guinée	7	4	9
Guinée-Bissau
Kenya	8	9	7
Lesotho	8	8	8
Liberia	7	6	8
Libye
Madagascar	9	9	8
Malawi	11	7	16
Mali	6	7	5
Mauritanie	8	8	9
Maurice	8	9	6
Mozambique
Namibie	8	9	7
Niger	4	6	3
Nigeria	6	6	6
Rwanda	6	7	5
Sao Tomé et Príncipe
Sénégal	6	5	8
Seychelles
Sierra Leone	6	6	6
Somalie	6	6	5
Afrique du Sud	9	10	9
Soudan du Sud
Soudan	6	5	7
Swaziland	8	9	8
Togo	12	7	16
Tunisie	6	6	6
Ouganda	8	7	8
Rép.Unie de Tanzanie	9	8	10
SaharaOccidental
Zambie	8	9	7
Zimbabwe	8	8	9

Secteur de la santé

Pays	Secteur de la santé Evaluation globale	Taux de mortalité chez les moins de 5 ans	Prévalence de la malnutrition	Spérance de vie à 60 ans	VIH
Algérie	10	10	10	10	10
Angola	10	10	11	11	7
Bénin	10	10	11	10	7
Botswana	10	10	11	10	8
Burkina Faso	9	10	11	10	7
Burundi	10	10	12	11	6
Cabo Verde	□	10	...	11	10
Cameroun	10	10	11	10	7
Rép.Centrafricaine	10	10	11	11	7
Tchad	9	10	11	10	7
Comores	□	10	...	10	...
Congo	9	10	10	11	6
Côte d'Ivoire	10	10	11	10	8
Rép.dém. Congo	10	10	11	11	7
Djibouti	9	10	10	11	7
Egypte	16	10	11	11	31
Guinée Equatoriale	□	10	11	11	...
Erythrée	9	10	10	11	7
Ethiopie	9	10	10	11	6
Gabon	9	10	11	10	5
Gambie	9	10	11	10	6
Ghana	9	10	11	10	7
Guinea	9	10	11	10	7
Guinea-Bissau	10	10	11	11	7
Kenya	10	10	11	11	7
Lesotho	10	10	11	10	7
Liberia	10	10	11	10	7
Libye	□	10	10	11	...
Madagascar	11	10	11	10	12
Malawi	10	10	12	10	7
Mali	9	10	11	10	7
Mauritanie	□	10	11	11	...
Maurice	□	10	...	11	27
Mozambique	10	10	11	10	7
Namibie	10	10	11	11	7
Niger	10	10	11	10	9
Nigeria	10	10	11	10	7

Pays	Secteur de la santé	Taux de mortalité chez les moins 5 ans	Prevalence de la malnutrition	Espérance de vie à 60ans	VIH
Rwanda	10	10	11	11	7
Sao Tomé et Príncipe	11	10	10	11	12
Sénégal	9	10	10	10	6
Seychelles	□	10	...	11	...
Sierra Leone	9	10	10	10	7
Somalie	10	10	10	11	10
Afrique du Sud	10	10	11	11	7
Soudan du Sud	10	10	11	10	7
Soudan	10	10	11	11	10
Swaziland	9	10	11	10	7
Togo	9	10	10	10	7
Tunisie	14	10	11	11	23
Ouganda	10	10	10	10	7
Rép. Unie de Tanzanie	10	10	11	10	7
Sahara Occidental
Zambie	10	10	11	11	9
Zimbabwe	10	10	11	10	7

Femmes en politique et prise de décision

Pays	Politique Évaluation globale	Sièges au parlement national	Femmes aux postes ministériels
Algérie	4	5	2
Angola	4	6	3
Bénin	1	1	2
Botswana	1	1	1
Burkina Faso	1	2	1
Burundi	5	4	5
Cabo Verde	7	3	11
Cameroun	3	5	2
Rép. Centrafricaine	2	1	3
Tchad	2	2	2
Comores	1	0	2
Congo	1	1	1
Côte d'Ivoire	2	1	2
Rép. Dém. du Congo	1	1	1
Djibouti	1	1	1
Egypte	1	0	1

Pays	Politique Évaluation globale	Sièges au parlement national	Femmes aux postes ministériels
Guinée Equatoriale	2	3	1
Erythrée	2	3	2
Ethiopie	3	4	1
Gabon	2	2	1
Gambie	2	1	3
Ghana	2	1	3
Guinée	2	3	2
Guinée-Bissau	3	2	5
Kenya	3	2	4
Lesotho	3	4	3
Liberia	2	1	2
Libye	1	2	1
Madagascar	3	3	2
Malawi	2	2	1
Mali	1	1	2
Mauritanie	4	3	4
Maurice	1	1	1
Mozambique	5	7	4
Namibie	5	7	3
Niger	2	2	1
Nigeria	2	1	3
Rwanda	12	18	6
Sao Tomé et Príncipe	2	2	1
Sénégal	5	7	2
Seychelles	6	8	3
Sierra Leone	1	1	1
Somalie	1	2	1
Afrique du Sud	7	7	7
Soudan du Sud	3	4	3
Soudan	3	3	2
Swaziland	2	1	4
Togo	2	2	3
Tunisie	3	5	1
Ouganda	5	5	4
Rép. Unie de Tanzanie	5	6	5
SaharaOccidental
Zambie	2	1	2
Zimbabwe	3	5	1